

Conditions générales du contrat

IKEA MONEYCARD (CGC)

Émetteur de la carte:

Accarda SA, Birkenstrasse 21, 8306 Brüttsellen

tél.: 044 805 53 93, fax: 044 805 53 91,

e-mail: IKEA_CARD@accarda.com, <https://service-clientele.accarda.com>

1. Compte et carte

La carte IKEA MONEYCARD (ci-après «CARTE IKEA») peut être utilisée en tant que moyen de paiement sans espèces auprès des points d'acceptation affiliés (dénommés ci-après «partenaires contractuels»). La société Accarda SA (dénommée ci-après «Accarda») est la société émettrice de la CARTE IKEA. La remise d'une CARTE IKEA et l'ouverture d'un compte correspondant (dénommé ci-après «compte IKEA») pour une CARTE IKEA, supposent que vous ayez atteint votre majorité et passé avec succès un contrôle de solvabilité. **De manière générale, Accarda se réserve le droit de refuser votre demande de carte et la cession d'une CARTE IKEA sans être tenue d'indiquer un motif.** En tant que titulaire d'un compte, vous avez la possibilité de demander des cartes supplémentaires sur votre compte pour d'autres personnes. Toutes les transactions effectuées avec ces cartes supplémentaires sont débitées de votre compte. En tant que titulaire du compte, vous répondez également, par la signature apposée sur la demande de carte supplémentaire, de l'observation des présentes Conditions générales du contrat par les personnes titulaires de cartes supplémentaires, et vous êtes entièrement responsable du paiement de tous les achats et retraits effectués. **Le titulaire du compte et le titulaire de carte supplémentaire sont solidairement responsables des dépenses engagées sur le compte.** Pour les mineurs titulaires de comptes, la personne signataire en tant que représentant légal est responsable solidairement.

Aucune taxe annuelle n'est prélevée pour la CARTE IKEA. La CARTE IKEA est personnelle et non transmissible. La CARTE IKEA doit, dès sa réception, être signée au verso dans la case prévue à cet effet. La CARTE IKEA doit être conservée précieusement et ne doit en aucun cas être transmise à un tiers. Accarda vous octroie une option de crédit sur votre compte IKEA conformément aux présentes conditions générales du contrat (CGC).

2. Taxes et conditions

Les taxes et les autres frais fixés par Accarda en rapport avec ces CGC et l'utilisation de la CARTE IKEA sont à la charge du titulaire de compte (voir la vue d'ensemble des taxes et conditions sur <https://service-clientele.accarda.com>). Des taxes sont notamment perçues pour la carte, les frais de recherche d'adresse, les recouvrements impayés par LSV/DD, les rappels, les frais de recouvrement et l'émission d'une carte de remplacement.

3. Contrôle de solvabilité

Accarda a l'obligation légale de contrôler votre solvabilité. Pour ce faire, elle se base en particulier sur vos indications relatives à vos ressources financières, et tient compte, en outre, des informations disponibles auprès du Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) ou du Centre d'informations de crédit (ZEK). Vous autorisez Accarda à se procurer et à communiquer tous les renseignements nécessaires au contrôle de votre demande de carte et au bon déroulement de la relation contractuelle auprès de l'IKO/de la ZEK, d'autres banques de données d'information, de votre employeur ainsi que des autorités publiques (p. ex. contrôle des habitants, registre du commerce, office des poursuites).

4. Limites de crédit

Votre limite de crédit individuelle est calculée par Accarda dans le cadre de l'examen de la solvabilité, et vous est communiquée par écrit. **Elle fait partie intégrante du contrat et ne peut pas dépasser CHF 10 000.-. La limite de crédit individuelle fixée par Accarda est valable pour le compte incluant la carte principale et les cartes supplémentaires émises.** Sur la base de votre comportement de consommation et de paiement ou d'autres informations, Accarda peut à tout moment réduire votre limite de crédit individuelle et également restreindre ou interdire l'utilisation de l'option de crédit. Cela vous est notifié sous la forme appropriée. Sauf avis écrit contraire de votre part dans les 10 jours ou si vous réutilisez votre CARTE IKEA dans l'intervalle, nous considérons que vous acceptez la limite de crédit qui vous a été communiquée. Un dépassement de courte durée de votre limite de crédit est exceptionnellement possible. **Quelle que soit votre limite de crédit, vous vous engagez à n'utiliser le compte et vos CARTES IKEA que si vous êtes en mesure d'honorer les paiements dans les délais indiqués au chiffre 8 ci-après.**

Si vous utilisez d'autres moyens de paiement ou produits Accarda (voir l'aperçu des moyens de paiement et produits sur <https://service-clientele.accarda.com>), Accarda peut en tenir compte lors de l'examen de la solvabilité et lors de l'établissement et de l'utilisation de la limite de crédit individuelle. Accarda vous attribue également une limite globale s'appliquant à tous les moyens de paiement ou produits Accarda accordés. La somme des limites de crédit individuelles ne peut pas dépasser la limite globale, car elles ne peuvent pas s'y ajouter. Le taux d'utilisation de chaque limite de crédit individuelle peut réduire celui d'un autre moyen de paiement ou produit Accarda. Les créances de carte dues réduisent l'étendue des limites de crédit accordées individuellement. En cas de dépassement des limites de crédit accordées, Accarda peut exiger immédiatement les montants dus.

5. Fonction de paiement et utilisation de la CARTE IKEA

Sous réserve de votre limite individuelle de crédit, des transactions peuvent être autorisées auprès des partenaires contractuels sur présentation de la CARTE IKEA et par la signature du justificatif de vente. Certaines transactions (notamment les transactions par téléphone ou par internet) peuvent être autorisées dans certains cas, en indiquant seulement le nom, le numéro de la carte et/ou la date d'expiration, et par conséquent sans signature du justificatif correspondant. **Vous reconnaissez l'ensemble des transactions autorisées de la manière décrite ci-dessus, l'exactitude du montant ainsi que la dette ou la créance qui en résulte envers Accarda. En même temps, vous chargez irrévocablement Accarda de payer les montants correspondants aux partenaires contractuels et de débiter votre compte en conséquence. En tant que titulaire de la carte, vous êtes entièrement responsable de tous les achats effectués en utilisant la CARTE IKEA ou les cartes supplémentaires.**

6. Réclamations et responsabilité

Tous les litiges, réclamations et contestations concernant les achats ainsi que les prétentions doivent être exclusivement adressés au partenaire contractuel concerné. L'existence de tels litiges ne vous exempte pas de votre obligation de paiement envers Accarda. Toute prétention ou réserve à l'encontre d'Accarda basée sur de tels litiges est exclue. Vous assumez vous-même les dommages en rapport avec la possession ou l'utilisation de la CARTE IKEA ou des cartes supplémentaires qui vous sont causés en tant que titulaire de la carte.

La responsabilité d'Accarda n'est engagée d'aucune manière si un partenaire contractuel n'accepte pas la CARTE IKEA ou les cartes supplémentaires comme mode de paiement ou si la CARTE IKEA ou les cartes supplémentaires ne peuvent être utilisées à la suite d'une erreur technique, d'un dépassement de limite de crédit, d'une résiliation ou d'un blocage. Le partenaire contractuel peut exiger à tout moment l'identification de la personne présentant la carte au moyen d'une pièce d'identité valable avec photo.

7. Communications

Les communications d'Accarda (notamment les relevés de compte et les résiliations) sont réputées notifiées dès lors qu'elles ont été envoyées à la dernière adresse que vous avez indiqué. Vous êtes tenu de communiquer immédiatement et par écrit à Accarda toute modification des renseignements que vous avez fournis dans votre demande de carte, en particulier tout changement de nom ou d'adresse.

8. Relevés de compte, factures et modalités de paiement

Les transactions sont décomptées et facturées chaque mois (relevé de compte). Vous avez l'obligation de contrôler chaque relevé de compte dès sa réception et de signaler sans délai toute inexactitude. Un extrait de compte est considéré comme approuvé sans réserve si vous ne le contestez pas par écrit à la fin d'un mois après réception. Vous avez le choix entre deux modalités de paiement:

- paiement du montant total dû conformément au relevé de compte d'ici la fin du mois calendaire au cours duquel le relevé de compte a été établi, ou
- paiement par acomptes: paiement d'un montant quelconque, mais s'élevant dans tous les cas à 10% du dernier solde de facture débiteur (au minimum CHF 50.-) plus intérêts impayés et acomptes en retard d'ici la fin du mois calendaire au cours duquel le relevé de compte a été établi. Des intérêts sont prélevés pour le montant restant.

Pour le mode de paiement b) ainsi que pour les arriérés/délai, Accarda vous facturera un intérêt mensuel au taux d'intérêt annuel effectif sur le solde dû, jusqu'à ce que le montant total ait été réglé. Sauf indication contraire sur le formulaire de demande ou dans la vue d'ensemble des taxes et des conditions fournies, le taux d'intérêt annuel appliqué correspond au taux maximal autorisé par la loi. Les modifications apportées au taux d'intérêt annuel sont notifiées sur l'extrait de compte et figurent dans la vue d'ensemble des taxes et des conditions. Le calcul des intérêts s'effectue selon la vue d'ensemble des taxes et des conditions. Les paiements sont d'abord utilisés pour régler les intérêts, puis les taxes et enfin le solde. Si plusieurs dettes doivent être remboursées, Accarda se réserve la décision de choisir le solde qui devra être payé en premier.

Si dans les 14 jours suivant la réception de votre CARTE IKEA, vous révoquez votre demande de conclusion de contrat, le solde de toutes les transactions effectuées durant cette période doit être réglé selon la modalité de paiement a) ci-dessus. Accarda se réserve le droit à tout moment d'interdire les titulaires du compte d'utiliser l'option crédit, partiellement ou totalement. Ceci vous sera notifié par écrit.

En cas de retard de paiement, vous êtes immédiatement mis en demeure de régler le solde dû sans rappel. A chaque rappel, il vous sera facturé une majoration selon la vue d'ensemble des taxes et des conditions en plus de l'intérêt à hauteur du taux d'intérêt annuel, dont vous serez également redevable dans tous les cas. Toutes les autres dépenses engagées par Accarda pour recouvrer des sommes qui lui sont dues seront également imputées à votre charge. En cas de mise en demeure, Accarda peut immé-

diatement bloquer la CARTE IKEA et les cartes supplémentaires. Les taxes et les autres frais fixés par Accarda en rapport avec ces conditions et l'utilisation de la carte sont à la charge du titulaire de compte (voir la vue d'ensemble des taxes et des conditions). Des taxes sont notamment perçues pour les retards de paiement, les frais de recherche d'adresse, les recouvrements impayés par LSV/DD, l'émission d'une carte de remplacement, etc. Toutes les autres dépenses engagées par Accarda pour recouvrer des sommes qui lui sont dues seront également à votre charge. Les frais, taux d'intérêt et coûts peuvent dans tous les cas vous être imputés par Accarda.

En cas de retard de paiement, Accarda a le droit de confier la créance à un tiers à des fins de recouvrement. **Lors de la transmission de la créance pour recouvrement, l'ensemble du montant dû sur le compte est exigible. Les frais de recouvrement sont accessibles sur <https://service-clientele.accarda.com> ou auprès de IKEA_CARD@accarda.com.**

9. Vol, perte ou utilisation abusive de la CARTE IKEA

Les dommages consécutifs au vol, à la perte ou à l'utilisation abusive de votre CARTE IKEA ou de cartes supplémentaires sont en principe à votre charge. Toute personne qui se légitime en présentant la CARTE IKEA et en signant le justificatif de vente ou en indiquant simplement le numéro de carte est habilitée à effectuer des transactions. Le vol ou la perte, ainsi que la constatation d'utilisation abusive de la CARTE IKEA ou d'une carte supplémentaire doivent être communiqués immédiatement au Service Client CARTE IKEA (par écrit ou par téléphone à CARTE IKEA). **Vous êtes tenu de conserver la CARTE IKEA avec précaution, êtes responsable de son utilisation et répondez sans réserve de toute utilisation abusive de la CARTE IKEA jusqu'à la déclaration de la perte.** En cas de vol ou de constatation d'une utilisation abusive de la carte, vous devez immédiatement faire établir un procès-verbal par la police et adresser une copie de ce dernier à Accarda.

10. Traitement des données et consentement

Par la présente, vous acceptez qu'Accarda et les partenaires contractuels et tiers mandatés par elle en Suisse et à l'étranger (ci-après dénommés «partenaires») traitent les données vous concernant dans le cadre de l'exécution du service lié à la CARTE IKEA. Vous trouverez des informations sur ces partenaires sur <https://service-clientele.accarda.com> ou auprès de IKEA_CARD@accarda.com. Pour la délivrance de la CARTE IKEA et la gestion du contrat, Accarda traite toutes les indications fournies par vous et se procure les renseignements nécessaires auprès de tiers, notamment de la centrale d'information de crédit (ZEK), d'autorités, de sociétés de renseignements (Poste, CRIF, etc.), et d'autres sociétés du groupe ou d'autres services d'information et de renseignement prévus à cet effet par la loi ou appropriés, comme le centre suisse de renseignements pour le crédit à la consommation (IKO). En cas de blocage, de retard de paiement, d'utilisation abusive ou de fait similaire, Accarda est en droit d'adresser un avis à la ZEK et aux services compétents dans les cas prévus par la loi. Sur demande, la ZEK et l'IKO peuvent fournir à leurs membres des renseignements sur le présent contrat et les avis.

En outre, Accarda traite les données collectées dans le cadre de la lutte antifraude et du risque lié au crédit (art. 3 CGC) et élabore des profils de risques individuels qui servent entre autres à évaluer la solvabilité. Accarda y étant tenue par la loi, vous ne pouvez pas révoquer ce traitement des données, sauf en refusant ou en résiliant le contrat. L'utilisation de la carte donne lieu à un profil de client qui se compose, entre autres, des données personnelles, du profil de risques, du comportement de paiement et des données sur les achats et la consommation.

Les données collectées peuvent être mises en relation avec des programmes de fidélité existants de partenaires contractuels (p. ex. carte famille IKEA). Des analyses des paniers peuvent également être effectuées afin d'établir un profil de client et de consommation.

Par la présente, vous acceptez:

a) qu'Accarda transmette aux partenaires vos données personnelles en lien avec la gestion du contrat (dont les données sur la solvabilité, sur le risque lié au crédit, sur la consommation et sur votre comportement de paiement). Vous autorisez Accarda et les partenaires à établir et à analyser des profils de client, de consommateur et de préférences pour développer, évaluer et/ou vous proposer des produits et services (y compris de tiers) pouvant vous intéresser, ou pour vous envoyer des informations à leur sujet en utilisant votre adresse postale, e-mail ou téléphonique (SMS, etc.). Vous pouvez à tout moment renoncer entièrement ou en partie à cette publicité et à ces offres sur demande écrite en ce sens.

b) qu'Accarda enregistre vos données (dont les données sur la solvabilité, sur le risque lié au crédit, sur la consommation et sur votre comportement de paiement) dans ses propres bases de données sur la solvabilité et qu'elle utilise ces données, les édite et les mette à la disposition d'entreprises du groupe Accarda et de tiers. De plus, Accarda peut traiter vos données afin de calculer les risques de crédit et de marché pertinents ainsi que dans le cadre de la lutte antifraude. Vous pouvez à tout moment révoquer cet accord entièrement ou en partie sur demande écrite en ce sens.

Les bases de données d'Accarda sont enregistrées auprès du préposé fédéral à la protection des données et à la transparence. Vous pouvez à tout moment demander des informations sur les données traitées qui vous concernent. La demande doit être adressée à Accarda par écrit en joignant une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

11. Éléments du contrat et résiliation

Le contrat de carte se compose du formulaire de demande de carte, des indications sur l'extrait de compte, de la copie de pièce d'identité et des présentes CGC. La relation contractuelle peut être résiliée à tout moment par chacune des parties. Aucun motif ni aucune justification n'est nécessaire à cet effet. La résiliation du contrat a pour conséquence immédiate le blocage et l'invalidité de votre CARTE IKEA et de vos éventuelles cartes supplémentaires ainsi que la résiliation des conventions annexes y afférentes; le paiement du solde éventuel devient alors exigible dans les 10 jours. La restitution de la CARTE IKEA est également considérée comme une résiliation. Les dispositions du chiffre 7 (Communications) et du chiffre 8 (Relevés de compte, factures et modalités de paiement) demeurent en vigueur après une résiliation jusqu'à l'acquittement complet du solde de votre compte IKEA. Si Accarda résilie votre contrat en raison d'un retard de paiement d'un montant d'au moins 10% du montant net de l'option de crédit choisie, le solde intégral de votre compte IKEA est exigible dans les 10 jours sans autre formalité. Les intérêts correspondants sont dus dans tous les cas, même après la résiliation, jusqu'à l'acquittement du solde complet de votre compte IKEA.

12. Modifications

Accarda se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGC et conditions. Les modifications des CGC tout comme les adaptations des taxes de carte annuelles, des taux d'intérêts, des conditions de paiement et des tarifs ainsi que des frais, etc. seront communiquées de manière appropriée et seront réputées acceptées si vous ne restituez pas la CARTE IKEA immédiatement après la communication desdites modifications. Vous pouvez à tout moment consulter les conditions et CGC en vigueur sur <https://service-clientele.accarda.com> ou les commander par téléphone ou par e-mail (voir plus haut).

13. Reconnaissance des dispositions

Au plus tard à la signature ou à l'utilisation de la CARTE IKEA, vous et les titulaires de cartes supplémentaires confirmez avoir pris connaissance des CGC et des modifications visées au chiffre 12 et les accepter, ainsi qu'avoir accepté les taxes et conditions en vigueur au moment de l'utilisation de la carte.

14. Dispositions finales

Accarda peut à tout moment céder à des tiers l'ensemble des droits et préentions découlant de la présente relation contractuelle. De même, Accarda peut transférer à un tiers l'ensemble de la relation contractuelle ainsi que tout ou partie de ses obligations.

Le droit suisse est applicable. Le for judiciaire exclusif pour les titulaires de cartes domiciliés à l'étranger est Zurich, sous réserve des fors impératifs.

Valable à partir de: juin 2019

Vue d'ensemble des taxes et des conditions de la CARTE IKEA*

Cotisation annuelle carte principale	gratuite
Cotisation annuelle carte(s) supplémentaire(s)	gratuite
Intérêt annuel lors de règlements partiels et lors de retards de paiement	12 % p.a.
Début du calcul des intérêts	à partir de la date de la facture
Règlement en espèces au guichet de la Poste	frais effectifs de PostFinance
Carte de remplacement (perte, vol, carte défectueuse)	CHF 10.-
Taxe de rappel (par rappel)	CHF 25.-
Recherche d'adresse et de paiement, recouvrement impayé par LSV/DD	CHF 20.-
Copie supplémentaire de la facture mensuelle (antérieure à 12 mois)	CHF 22.-

Les frais de recouvrement sont accessibles sur <https://service-clientele.accarda.com>.

* Sous réserve de modifications. Voir également à ce sujet le chiffre 12 des CGC IKEA MONEYPARD.

L'offre est exclusivement réservée à des personnes âgées de 18 ans et plus disposant d'un revenu régulier.

Valable à partir du: 1^{er} juin 2019